

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU
du Lundi 5 Mai 2008 à Lombers

L'an deux mil huit et le lundi 5 mai, à vingt heures et trente minutes, le Conseil de Communauté de Communes du Réalmontais, régulièrement convoqué, s'est réuni à LOMBERS, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Robert ROUMEGOUX, Chantal BONNAFE, Serge BOURREL, Michel GUITART, Hervé BOULADE, Jean-Paul CAYZAC, Henri GERAUD, Claude ROQUES, Jérôme FABRIES, Michel LALBAT, Isabelle CALMET, Jean Claude MADAULE, Guy CHAPPERT, Hubert BERNARD, Serge MODOLO, Henri VIAULES, Françoise BARDOU, Jacky SEGUIER, Lucyle GRIGOLATO, Michel DURAND, Frédérique CUBIZOLLES, Pierre CALVIGNAC, Nathalie FABRE, Jean Luc CANTALOUBE, Maxime SOULET, Serge CHANAUD, Jean DENEUVE, Régis AMIEL, Sylvain VALERO, Maurice ROUQUIER, Jean-Pierre GOS, Monique AVISOU, Rolland ALGANS.

Secrétaire de Séance : Monsieur Robert ROUMEGOUX.

Etaient également présents à la séance :

Monsieur Georges CABANEL : Trésorier Communautaire

Monsieur Thierry CAMPEGGI, Directeur

Madame Fabienne CAZAGOU Coordinatrice enfance jeunesse

Madame Céline JOSSET, secrétaire

Les conseillers municipaux de Lombers

Le procès verbal de la séance du 17 décembre 2007 est adopté à l'unanimité.

Les procès verbaux des séances du 20 février et du 4 avril 2008 sont distribués aux délégués.

Organisation des commissions

Monsieur CANTALOUBE indique à l'assemblée que le mandat qui démarre doit être celui de l'action. Il précise que pour se mettre en action il faut d'abord s'organiser. Il rappelle que le Bureau est d'abord une instance de pilotage qui fixe les priorités générales et évalue l'action de la CCR. Par ailleurs le Bureau Élargi sera saisi avant les conseils autant de fois que nécessaires, enfin la Commission d'évaluation des charges transférées sera chargée de réfléchir aux mouvements financiers entre communes et Communauté de Communes. Concernant l'organisation des commissions il appartiendra au Président et aux Vice Président de mettre en place les groupes de travail nécessaires, lesquels seront saisis des dossiers s'inscrivant dans les priorités définies par le Bureau.

Le Président expose ensuite l'organisation des commissions prévues à l'article 8 des statuts de la CCR. Il précise que leur mode de fonctionnement sera basé sur la constitution de groupes de travail qui pourront être élargis à des personnes extérieures et que chaque commission se réunira au moins une fois par an de façon plénière afin de procéder à l'évaluation des actions relevant de son domaine, conformément aux orientations de l'agenda 21 du Réalmontais.

Il a été procédé à l'unanimité à l'installation des 5 commissions suivantes, composées comme suit :

COMMISSIONS de la CCR	Développement Economique et Social	Aménagement durable de l'espace	Amélioration de la vie sociale et culturelle	Renforcement de l'identité et valorisation du territoire	Gestion du cadre de vie
Vice Président (rapporteur)	CANTALOUBE Jean Luc	BERNARD Hubert	GERAUD Henri	MADAULE Jean Claude	CALVIGNAC Pierre
Président	DENEUVE Jean	BOURREL serge	BARDOU Françoise	ROUQUIER Maurice	ROQUES Claude
Fauch	BARRAU Alain	ROSALIE David	BONNAFE Chantal	BONNAFE Chantal	ROUMEGOUX Robert
Laboutarié	CHABBAL Jean	BOURREL serge	GUITART Michel	CHABBAL Jean	ZANINI Jean
Lamillarié	BOULADE Hervé	BOULADE Hervé	MAUREL agnés	BOSC Isabelle	CAYZAC Jean Paul
Lomers	ROQUES Claude	FABRIES Jérôme	GERAUD Henri	CASTAN Jean	ROQUES Claude
Orban	CALMET Isabelle	LALBAT Michel	CALMET Isabelle	LALBAT Michel	LALBAT Michel
Poulan Pouzols	MADAULE Jean Claude	CHAPPERT Guy	BESOMBES Fabrice	MADAULE Jean Claude	BRUNIQUEL Régine
Réalmont	VIAULES Henri	BARRAU Jean Claude	BARDOU Françoise	MODOLO Serge	SEGUIER Jacky
Ronel	DURAND Michel	CUBIZOLLES Frédérique	DURAND Michel	MENOU Olivier	RESSEYER Jean Pierre
Roumégoux	CALVIGNAC Pierre	FABRE Nathalie	VABRE Géraldine	RAYSEGUIER Maxime	CALVIGNAC Pierre
St Antonin de Lacalm	CANTALOUBE Jean Luc	SOULET Maxime	SOULET Maxime	CANTALOUBE Jean Luc	VALERY Jean Luc
St Lieux Lafenasse	DENEUVE Jean	PUECH Jacques	PUECH Jacques	CHANAUD Serge	VIGOUROUX Marc
Sieurac	AMIEL Régis	BOUYSSSET Francis	AMIEL Régis	MARCUZZO Fabrice	VALERO Sylvain
Terre Clapier	GOS Jean Pierre	ROSSIGNOL Evelyne	THOMAS Floriane	ROUQUIER Maurice	ROUQUIER Maurice
Le Travet	BOYER Jean Louis	TROUILHET Bernard	AVIZOU Monique	TROUILHET Bernard	ALGANS Rolland

Il a été procédé à l'unanimité à l'élection des délégués suivants appelés à représenter la CCR au sein des différentes structures auxquelles elle participe :

Désignation de délégués à l'Office du Tourisme

Office de Tourisme du Réalmontais	
Titulaires	Suppléants
Maurice ROUQUIER	Jean Pierre GOS
Jean Claude MADAULE	Hervé BOULADE
Jean CASTAN	Frédérique CUBIZOLLES
Serge MODOLO	Henri VIAULES
Régis AMIEL	Isabelle CALMET
Serge CHANAUD	Nathalie FABRE

Désignation de délégués au syndicat mixte de l'albigeois (SCOT)

Syndicat mixte de l'Albigeois (SCOT)	
Titulaires	Suppléants
Jean Luc CANTALOUBE	Régis AMIEL
Hubert BERNARD	Hervé BOULADE
Jean Claude MADAULE	Bernard TROUILLET
Serge BOURREL	Michel LALBAT
Robert ROUMEGOUX	Pierre CALVIGNAC
Maurice ROUQUIER	Claude ROQUES
Michel DURAND	Serge CHANAUD

Désignation de délégués à l'Association de Pays de l'Albigeois et des Bastides

Association de Pays de l'Albigeois et des Bastides		
	Titulaires	Suppléants
Conseil d'administration	Jean Luc CANTALOUBE	Jean Claude BARRAU
	Jean Claude MADAULE	Maxime SOULET
	Hubert BERNARD	Claude ROQUES
	Henri GERAUD	Michel GUITART
	Pierre CALVIGNAC	Robert ROUMEGOUX
Conseil de développement	Serge MODOLO	Rolland ALGANS
	Michel DURAND	Jean Paul CAYZAC
	Régis AMIEL	Serge CHANAUD
	Michel LALBAT	Henri VIAULES
	Jérôme FABRIES	Guy CHAPPERT

Désignation de délégués
Groupe d'Action Locale (Leader +)

à l'Association

Association Groupe d'Action Locale (GAL Leader +)
Titulaires
Jérôme FABRIES

Désignation de délégués au syndicat TRIFYL

Syndicat mixte TRIFYL	
Titulaire	Suppléant
Pierre CALVIGNAC	Claude ROQUES

Désignation de délégués au syndicat mixte SITOMA

Syndicat mixte SITOMA	
Titulaire	Suppléant
Régine BRUNIQUEL	Michel LALBAT

Désignation de délégués au syndicat mixte de Rivière Tarn

Syndicat mixte de Rivière Tarn	
Titulaire	Suppléant
Jean Claude MADAULE	Michel LALBAT

Désignation de délégués au CNAS

- Jean Luc CANTALOUBE titulaire
- Hubert BERNARD suppléant.

Délégations au Bureau

En vertu des articles L 5211-10 et L 5211-2 du CGCT, Monsieur le Président propose à l'assemblée de confier au Bureau l'ensemble des délégations suivantes :

- 1- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget dans la limite de l'enveloppe annuelle inscrite, selon les meilleurs taux en vigueur, en euros ou en monnaie étrangère, sur une durée pouvant aller jusqu'à 25 ans, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 2- négocier selon les meilleurs taux en vigueur, les lignes de trésorerie permettant une gestion optimale des finances communautaires, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 3- prendre toutes décisions concernant la préparation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée sur la base de l'article 28 du code des marchés publics, lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- 4- négocier et signer les actes notariés relatifs aux opérations de cessions et d'acquisitions de biens immobiliers et mobiliers, dans la limite des dispositions législatives et réglementaires applicables, dans le respect des compétences statutaires, et dans la limite des crédits inscrits au budget.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité.

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

En vertu de l'article 22 du code des marchés publics il est procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'offres, scrutin qui donne le résultat suivant :

Commission d'appel d'offres	
Président	Jean Luc CANTALOUBE
Titulaires	Suppléants
Claude ROQUES	Serge CHANAUD
Hubert BERNARD	Michel DURAND
Robert ROUMEGOUX	Serge BOURREL

Composition de la Commission d'évaluation des charges transférées

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté le rôle et les missions de la Commission d'évaluation des charges transférées prévues à l'article 1609 nonies C du CGI, qu'il propose d'organiser comme suit :

Représentants des conseils municipaux : *Les membres du bureau et les maires*

Personnalités qualifiées : Peuvent être invités le Trésorier Communautaire, le Directeur de la CCR, ainsi que toute personne ayant des compétences techniques susceptibles d'apporter une aide à la décision de la commission dans le domaine considéré.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité.

Indemnité de conseil

Monsieur le Président rappelle au conseil de communauté qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 a fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de trésorier des Etablissements publics.

Il précise que les trésoriers sont autorisés à fournir à ces établissements des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

- l'établissement des documents budgétaires et comptables ;
- la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière, et de la trésorerie ;
- la gestion économique ;
- la mise en œuvre des réglementations économiques budgétaires et financières.

En accord avec le trésorier communautaire, Monsieur CABANEL, considérant les services rendus par ce dernier, il propose au conseil de communauté de reconduire ces indemnités, en fixant à 100 % le taux applicable, en application du tarif prévu par l'arrêté interministériel susvisé ;

Indemnité de confection des budgets

Monsieur le Président propose, d'allouer l'indemnité spéciale annuelle prévue à l'arrêté interministériel du 21 mars 1962, qui s'élève à 27,89 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient à l'unanimité cette proposition et décide d'inscrire chaque année au compte 6225 les crédits nécessaires afin de permettre le règlement de cet indemnité.

Autorisation d'envoi de commandements

Monsieur le Président rappelle au conseil de communauté qu'en vertu du renouvellement de l'assemblée communautaire, il est nécessaire de renouveler la délibération dispensant le comptable du Trésor de solliciter l'autorisation du Président pour l'envoi de commandements à payer.

Monsieur le Président explique que l'envoi de cette pièce, ne constitue pas une poursuite mais qu'il contribue à rendre plus rapide et plus efficace les poursuites qui seront autorisées par l'ordonnateur.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité.

Renouvellement adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion

Afin de faciliter le fonctionnement des services il est proposé de reconduire l'adhésion au service de remplacement du centre de gestion de la fonction publique territoriale, les prestations fournies dans ce cadre étant facturées sur la base d'un coût horaire établi par le Centre de Gestion, et d'habiliter Monsieur le président à signer la convention à intervenir.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité.

Décision de recours à l'amortissement

Dans un souci de rationalité économique, Monsieur le Président propose à l'assemblée de reconduire son choix de recourir à l'amortissement.

Il précise que les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de bien par l'assemblée délibérante sur proposition du président, à l'exception des frais d'études non suivies de réalisation, obligatoirement amorties sur une durée de cinq ans.

Pour les autres immobilisations, il est proposé les durées d'amortissement suivantes :

biens	durées d'amortissement
logiciels	4 ans
voitures	7 ans
Camion Benne à ordures ménagères	6 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
matériel informatique	4 ans
containers ordures et verre	10 ans
autre matériel classique	10 ans
Autres biens de faible valeur inférieure à 300 €	1 an

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité.

Budget Principal : Comptes administratifs et de gestion 2007 - Affectation du résultat

Monsieur le 1^{er} Vice Président expose au Conseil de Communauté que le compte administratif de l'exercice 2007 du budget principal fait apparaître les résultats suivants qu'il convient, comme le prévoit l'instruction M 14, d'affecter :

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de voter le compte administratif 2007 et d'adopter le compte de gestion préparé par M. le Trésorier Communautaire,
- d'arrêter comme suit les résultats de l'exercice 2007 et de procéder à leur affectation :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2007 :	+ 336 358.55 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2006 :	+ <u>281 461.62 €</u>
Résultat de clôture de 2007 :	+ <u>617 820.17 €</u>

Ce résultat, soit + **617 820.17 €**, sera repris au budget de l'exercice en cours à la ligne 001 «résultat d'investissement reporté ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2007 :	+ 345 276.71 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2006	+ 213 094.18 €
Part affectée à l'investissement 2007	- <u>195 594.18 €</u>
Résultat de clôture de 2007 :	+ <u>362 776.71 €</u>

Ce résultat, soit + **362 776.71 €**, est affecté en section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité.

Budget annexe SPANC : Comptes administratifs et de gestion 2007 - Affectation du résultat

Monsieur le 1^{er} Vice Président expose au Conseil de Communauté que le compte administratif de l'exercice 2007 du budget annexe du Service public d'assainissement non collectif fait apparaître les résultats suivants qu'il convient, comme le prévoit l'instruction M 49, d'affecter :

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de voter le compte administratif 2007 et d'adopter le compte de gestion préparé par M. le Trésorier Communautaire,
- d'arrêter comme suit les résultats de l'exercice 2007 et de procéder à leur affectation :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2007 :	+ 7 246.00 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2006	- <u>1 882.85 €</u>
Résultat de clôture de 2007 :	+ <u>5 363.15 €</u>

Ce résultat, soit + **5 363.15 €**, est affecté en section de fonctionnement au compte 002 « résultat d'exploitation reporté ».

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité.

Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2008

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'au regard des bases notifiées par l'Etat, et du produit attendu pour équilibrer le budget des ordures ménagères, il est proposé de ne pas augmenter les taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2008, avec un taux moyen pondéré 2008 maintenu à 14.18 %, soit un produit attendu de 634 935 €

Il rappelle qu'en vertu des lois de finances cette décision s'inscrit dans une démarche d'unification progressive des taux prévue jusqu'en 2014 qui fait apparaître les taux suivants par communes pour 2008 :

	bases 2008	taux 2008	produit 2008
Fauch	201 375 €	14,82	29 853 €
Laboutarié	207 817 €	15,64	32 496 €
Lamillarié	217 929 €	13,65	29 741 €
Lomers	499 356 €	13,96	69 699 €
Orban	97 015 €	16,52	16 031 €
Poulan Pouzols	199 099 €	12,85	25 586 €
Réalmont	2 338 148 €	13,74	321 184 €
Ronel	92 190 €	15,21	14 021 €
Roumégoux	91 820 €	15,14	13 899 €
St antonin de Lacalm	113 689 €	14,82	16 845 €
St lieux Lafenasse	202 191 €	15,11	30 550 €
Sieurac	57 764 €	18,07	10 438 €
Terre Clapier	92 445 €	16,15	14 933 €
Le Travet	66 316 €	14,56	9 658 €
Total	4 477 154,00 €		634 935 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions (32 pour, 1 contre).

Vote du taux de Taxe Professionnelle Unique 2008

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'au regard des bases notifiées par l'Etat, et du taux maximum d'augmentation autorisé pour cette taxe, il est proposé de voter pour 2008 un taux de moyen pondéré de taxe professionnelle unique à 12.10 %, soit un produit attendu de 708 117 €

Il précise qu'au budget primitif 2008 cette prévision de produit attendu sera diminuée du montant du ticket modérateur, prélevé sur les 12° de fiscalité, dont le montant est estimé pour 2008 à 14 000 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité.

Vote des taux 2008 de la fiscalité directe sur les ménages

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'au regard des bases notifiées par l'Etat, et du produit attendu pour équilibrer le budget, il est proposé de voter un taux moyen pondéré de fiscalité sur les ménages de 0,81 % pour 2008, soit une augmentation de 2.84 % qui se décompose comme suit :

	taux 2008	bases prévisionnelles 2008	produit fiscal de référence
Taxe d' Habitation	0,485	6 197 000,00 €	30 070 €
Foncier bâti	1,030	4 271 000,00 €	44 001 €
Foncier non bâti	3,947	<u>353 000,00 €</u>	<u>13 932 €</u>
		10 821 000,00 €	88 004 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions (32 pour et 1 contre) de vote des taux pour 2008 dans le cadre du régime fiscal de fiscalité mixte reconduit en vertu de l'article 1609 nonies C-II du CGI.

Budget Primitif 2008 : Principal et annexe SPANC

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le projet de budget primitif principal pour 2008. Ce dernier s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- Section Fonctionnement : 2 172 000 €

- Section Investissement : 3 958 000 €

Monsieur le Président présente ensuite le projet de budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour 2008, lequel s'établit tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement à la somme de 24 145 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions (32 pour, 1 abstention) et d'adopte les budget primitif 2008 principal et annexe SPANC ainsi présentés.

Tarifs 2008

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que depuis 2007 sont intégrés les tarifs liés au contrat d'affermage passé avec la société VEOLIA. Il précise que le montant de ces redevances est mis à jour annuellement sur la base des indexations prévues à l'article 14-4 du contrat d'affermage. Il rappelle que la facturation et l'encaissement de cette redevance sont assurés par le délégataire, la société Véolia.

Les tarifs s'établissent ainsi pour 2008 :

SERVICE	PRESTATION	TARIF 2007	TARIF 2008	FACTURATION
SPANC	Contrôle initial de conception et d'implantation	50 €	52.80	Par dossier
	Contrôle de la bonne exécution des travaux	55 €	58.08	Par contrôle
	Redevance d'assainissement non collectif	12 €	12	par an et par usager à compter du diagnostic initial (facturation semestrielle)
Traitement des ordures ménagères	Accès Centre d'enfouissement de Type III « Rauchou »	3€	3€	Par tonne
Collecte sélective	Vente de composteurs 360 litres	20 €	20 €	unitaire
Collecte sélective	Vente de composteurs 700 litres	35 €	35 €	unitaire
VIC	Busage accès riveraineté	150 €	158 €	Accès standard unitaire à 6 ml

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité (*Monsieur Claude ROQUES ne participe pas au vote*).

Demande de subvention FAVIL 2008

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'il convient de solliciter auprès du Conseil Général la subvention FAVIL, dont la dotation s'élève en 2008 à **100 874 €**.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité.

Demande de subvention DDR 2008

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que par arrêté en date du 1 août 2008, monsieur le Préfet du Tarn a accordé une subvention de 216 659 € au titre de la DDR 2007 afin de permettre la réalisation du projet de centre de ressources intercommunal à Réalmont.

Afin de compléter cette aide intervenue en 2007, il propose de solliciter auprès de l'Etat au titre de la DDR 2008 une demande complémentaire à hauteur de 14.5 % de la dépense subventionnable retenue s'élevant à 1 501 422 € HT, soit une subvention attendue de 216 659 €

En prenant en compte les financements acquis dans le cadre de l'opération initiale le plan de financement prévisionnel consolidé suivant est espéré pour cette opération :

Centre de ressources intercommunal	estimatif ht	1 501 442 €
Etat (FNADT-DDR)	35%	520 818 €
Région (contrat de Pays)	14%	213 140 €
Département (contrat atouts Tarn)	30%	445 240 €
emprunt CCR	<u>21%</u>	<u>322 244 €</u>
		1 501 442 €
	100%	€

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité

Subventions d'équilibre 2008-1

Après avoir examiné les conditions financières de mise en œuvre de leur activité pour 2007 et évalué leurs besoins prévisionnels pour cet exercice, il est proposé d'attribuer comme suit les subventions nécessaires à l'équilibre 2008 des associations relayant l'action de la CCR dans le cadre des compétences petite enfance et tourisme.

Bénéficiaires	Objet	Montant 2007	Montant 2008	Imputation
Association La Passerelle	Fonctionnement crèche 2008	28 433 €	47 980 €	6574
Association La Passerelle	Fonctionnement RAM 2008	5 313 €	12 404 €	6574
Association La Farandole	Fonctionnement crèche 2008	57 155 €	18 341 €	6574
Association "Ma deuxième maison"	Fonctionnement Micro crèche 2008	8 400 €	16 800 €	6574
Office de Tourisme Intercommunal	Participation fonctionnement 2007	27 500 €	41 000 €	6574

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité (*Monsieur Jérôme FABRIES ne participe pas au vote*).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité.

Monsieur ROQUES s'inquiète de la capacité des professions libérales (médecins, pharmacie) à répondre aux besoins de la population. Monsieur CANTALOUBE après avoir souligné l'importance de ces questions en milieu rural, rappelle que ces réflexions relèvent de la commission vie sociale.

Monsieur CANTALOUBE souligne la profonde méconnaissance de l'action de la CCR sur le territoire de l'intercommunalité. Il propose de se déplacer dans chaque conseil municipal d'ici la fin 2008 afin de présenter les actions et réalisations et engager un débat avec les conseils municipaux.

Il indique qu'un Conseil de Communauté spécifique sera organisé à l'automne afin d'aborder la feuille de route de la CCR sur le mandat.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance.